

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjoint*s, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,

Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX

N° 021/ 2020

Secrétaire de séance : Martine Souquet

OBJET DE DELIBERATION : Versement indemnité forfaitaire à M. TIGNIERES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un permis d'aménager (PA08109914 E 3001) a été délivré le 03/04/2014 à M. TIGNIERES Guy pour un lotissement de 8 lots sis rue de l'Espérance, le projet d'aménagement respecte l'emplacement réservé n°66 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) alors en vigueur.

En outre, la commune avait alors imposé à M. TIGNIERES Guy la réalisation de 19 aires de stationnement sur la nouvelle voirie dénommée « rue Henri Matisse » ainsi que le passage d'une canalisation publique d'eau potable (convention de servitude en date du 03/04/2014). Il est précisé que chaque lot dudit lotissement dispose de son aire de stationnement privative.

Monsieur le Maire propose le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 2 600,00 € (deux mille six cents euros) à M. TIGNIERES à titre de compensation, compte tenu des contraintes qui lui ont été imposées et au regard de ce qui est exposé ci-dessus.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 2 600,00 € (deux mille six cents euros) à l'ordre de M. TIGNIERES Guy domicilié 2 impasse des Maraîchers à Gaillac,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200218-021-2020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020